

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FETES DE DAX 2017 - DISPOSITIF DES NAVETTES : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA CAGD

Suite à l'afflux massif de population lors de l'édition 2009, des difficultés de circulation et de stationnement croissantes, il a été décidé depuis 2010 et en partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Dax de créer 3 parkings relais afin d'absorber le stationnement de près de 5000 véhicules et de proposer des navettes entre les 3 parkings relais et le centre-ville ainsi que des bus entre les communes du territoire du Grand Dax et Dax, pour conduire le public en toute sécurité à la fête.

Cette opération ayant remporté un vif succès, il a été convenu de reconduire ce dispositif en 2017 et de le renforcer avec la création d'un parking relais supplémentaire à Narrosse - Route de l'observatoire.

Les parkings relais et les navettes par bus seront organisés dans la périphérie de Dax à partir des sites suivants:

- Saint Vincent de Paul : terrain privé de 4 ha, entre les 2 ronds-points de l'ancienne RN124, sur l'avenue du 19 mars 1962, d'une capacité de 2000 places, dépose parking de la Tannerie
- Saint Paul les Dax : zone de stationnement « parking Lestrilles », terrain privé de 4ha, 853 route des Minières, d'une capacité de 1000 places, dépose au Sablar
- Dax : zone de stationnement de l'Aérodrome, route de Tercis, appartenant à la ville de Dax, d'une capacité de 250 places, dépose boulevard du Collège

- Narrosse : terrain situe au niveau du giratoire d'accès de la déchetterie de Narrosse d'une superficie d'environ 5 ha, d'une capacité de 1 450 places, dépose à l'ancien arrêt Cuyès, avenue Francis Planté.

A la demande de la Ville de Dax, la CAGD compétente en matière de transport, a adapté son réseau Couralin afin de proposer ces navettes conformément aux tarifs et aux fréquences proposées dans la convention ci-jointe.

Le montant total de l'opération s'élève à 150 722 €.

Conformément au montage financier proposé dans la convention, cette opération sera prise en charge par moitié par la CAGD et la ville de Dax, après déduction des recettes réelles de billetterie que la CAGD devra justifier.

Le montant estimé à la charge de la Ville est de 33 250 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes, exercice 2017 - article 65731.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur PEDARRIOSSE, Adjoint au Maire, en charge des fêtes, à signer la convention correspondante avec la CAGD ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170720-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 21 Juillet 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».